

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 18 novembre 2008 portant autorisation temporaire d'exercice de la médecine en France

NOR : SJS0831192A

Le ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 4131-4 ;
Vu l'arrêté du 14 mai 2007 autorisant M. Diego Gregorio Carranza à exercer temporairement la médecine dans le service de chirurgie cardio-vasculaire des hôpitaux universitaires de Strasbourg à compter du 14 mai 2007 jusqu'au 1^{er} novembre 2007 ;
Vu l'arrêté en date du 5 novembre 2007 autorisant M. Carranza (Diego Gregorio) à exercer temporairement la médecine dans le service de chirurgie cardio-vasculaire des hôpitaux universitaires de Strasbourg à compter du 2 novembre 2007 jusqu'au 1^{er} mai 2008 ;
Vu l'arrêté en date du 25 avril 2008 autorisant M. Diego Gregorio Carranza à exercer temporairement la médecine dans le service de chirurgie cardio-vasculaire des hôpitaux universitaires de Strasbourg à compter du 1^{er} mai 2008 jusqu'au 1^{er} novembre 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Carranza (Diego Gregorio), né le 16 juin 1971 à Cordoba (Argentine), est autorisé à exercer temporairement la médecine dans le service de chirurgie cardio-vasculaire des hôpitaux universitaires de Strasbourg dans les conditions prévues à son contrat de travail et sous réserve de son inscription au tableau du conseil de l'ordre des médecins du département du Bas-Rhin.

Article 2

L'autorisation temporaire d'exercer la médecine est accordée à compter du 13 novembre 2008 jusqu'au 30 avril 2009.

Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 18 novembre 2008.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,
du chef de service, du sous-directeur
et de son adjointe :
La chef du bureau M2,
D. BARELLI